

# Flash info



N° 83- Avril 2018

## Le mot du Maire

### Reconduction de l'opération Fleurs

Cette année nous allons reconduire l'opération « Fleurs » sur le même format que l'année dernière. A savoir : Vous qui êtes intéressés, vous passez en mairie. Nous vous faisons un bon pour les fleurs et vous allez les récupérer chez Mme Marie MAURIZOT qui se fera directement payer par la Mairie.

**Une seule condition : que les fleurs soient visibles de la voie publique, intra et extra muros.**

### Compteurs LINKY

La prise d'un arrêté ou le vote d'une délibération interdisant la pose de compteur Linky sur la commune serait illégale. Récemment un certain nombre de délibérations ont été déclarés illégaux par le Préfet et les communes qui ne les ont pas retirées ont été condamnées par le Tribunal Administratif.

Il ne me paraît pas souhaitable de mettre la commune en porte à faux sur des sujets perdus d'avance, par contre la municipalité a décidé de centraliser les dossiers des administrés qui ont demandé à ENEDIS de ne pas changer leur compteur.

*Le Maire  
François ILLE*

## Avis d'enquête publique

Par arrêté Préfectoral du 23 février 2018, une enquête publique pour la demande de création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de Défense et de Valorisation Forestière sur les communes de Cabrières-d'Avignon, Caseneuve, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, Gignac, L'isle-sur-la-Sorgues, Joucas, Lagnes, Le Beaucet, Lioux, Méthamis, Murs, Pernes-les-Fontaines, Rustrel, Saint-Saturnin-les-Apt, Saumane-de-Vaucluse, Velleron, Venasque, Viens et Villars d'une durée de 32 jours, est prescrite du **16 avril 2018 au 18 mai à midi inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable:

- site internet à l'adresse suivante: <http://www.vaucluse.gouv.fr>

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivantes:

[ddt-enquete-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publiques@vaucluse.gouv.fr)

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné

<http://www.vaucluse.gouv.fr>

Pour plus d'information consulter l'avis Préfectoral affiché à la mairie et sur le site: [www.lebeaucet.com](http://www.lebeaucet.com), le dossier est consultable en mairie, pendant toute la durée de l'enquête.

## Budget de la Commune

Le 7 avril dernier, le conseil municipal a approuvé le budget dont voici les grandes lignes :

- En 2017, malgré la baisse conséquente des dotations de l'Etat, la Commune a réalisé principalement les investissements suivants : la mise en place du PLU, l'accessibilité de la Mairie et du bistrot, la création d'un logement dans la chapelle Saint Etienne, la mise à jour du matériel de défense incendie.

| Section<br>fonctionnement 2017 | Section<br>investissement 2017 |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Dépenses :<br>291 584,44 €     | Dépenses :<br>135 397,24 €     |
| Recettes :<br>331 152,79 €     | Recettes :<br>163 343,71 €     |

- En 2018, au niveau du budget prévisionnel, il est prévu l'achèvement des travaux de la Chapelle et sous réserve de financements départemental, régional et de l'état, des travaux de remise aux normes et sécurisation de la toiture de l'église et des appartements communaux avec réhabilitation du presbytère ainsi que la restauration de la fontaine du Loup et de la Vache.

| Section<br>fonctionnement 2018 | Section<br>investissement 2018 |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Dépenses :<br>423 877,00 €     | Dépenses :<br>210 825,11 €     |
| Recettes :<br>423 877,00 €     | Recettes :<br>210 825,11 €     |

- Il a été également voté le maintien des trois taux des taxes de contributions directes ainsi que celui des subventions aux associations. Quant aux dépenses courantes de fonctionnement, il n'y a pas de variation importante.

Pour plus de précisions, les délibérations du conseil municipal sont consultables sur le site internet ...

*Benoît PELATAN  
Adjoint aux finances*

Les beaux jours revenant, l'association "Label Vers..." reprend la permanence hebdomadaire du "Café en l'Air" à partir de début mai place Castel Loup, dès 9h30.

Au programme cette année pour ses adhérents : petit-dej' à prix libre, paniers de légumes, fromage et pain (à commander chaque samedi pour le suivant), mais aussi des ateliers cirque, des ateliers de transformation végétale, des jeux de société... et de la bonne humeur !

Association LabelVers

## Santé environnementale

### Le brûlage des végétaux

Il est interdit, notamment pour un particulier, de brûler à l'air libre des déchets verts (feuilles mortes, branchages, tontes de pelouses...). Cependant, cette pratique reste fréquente. Elle est une source importante d'émissions de polluants dans l'air, notamment de particules :

elle a des effets néfastes directs sur les personnes qui la pratiquent et sur leur voisinage ;

elle a des effets sur l'environnement et la qualité de l'air ;

une réglementation interdit cette pratique, mais un moyen efficace de la supprimer est de changer son comportement ;

il n'y a pas de méthode « pour polluer moins » quand on brûle des déchets verts. La bonne solution, c'est de ne pas le faire.



Le brûlage des végétaux verts à l'air libre libère des quantités importantes de particules fines, mais aussi des composés organiques volatils, des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, des hydrocarbures aromatiques polycycliques...

### Dans le cadre de TRACE de POETE Pierre Sèche en Vaucluse et Scriptorium

vous propose une promenade poétique, sur les traces  
de Saint Gens

**samedi 21 avril 2018**

Rendez-vous : 10h à Saint Gens (le Beaucet), voir plans

Apportez votre pique-nique,

Retour vers 15 heures

Balade facile environ 3km, dénivelé faible

Danièle Larcena

04 90 20 71 82

06 45 70 05 76

[larcena@wanadoo.fr](mailto:larcena@wanadoo.fr)



En raison des épreuves spéciales du 30ème rallye automobile de Venasque, qui se dérouleront sur notre commune le dimanche 15 avril 2018, la circulation est interdite par arrêté Préfectoral sur la RD 247, route de Venasque (plateau Jouvenas) de 7h00 à 18h00.

Des solutions alternatives au brûlage existent : elles remplacent avantageusement cette pratique interdite et nuisible pour soi-même et pour les autres :

apporter ses déchets verts en déchèterie, où ils pourront faire l'objet d'une valorisation (compostage industriel) ;

les utiliser pour faire son compost ou pailler son jardin. Vous pourrez ainsi améliorer la fertilité du sol, limiter l'arrosage et freiner le développement des mauvaises herbes.



Guides de l'ADEME  
« Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »  
et « Brûlage à l'air libre des déchets verts :  
informations sur la qualité de l'air »

Sur internet :

[www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage/  
que-faire-de-ses-dechets-de-jardin](http://www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage/que-faire-de-ses-dechets-de-jardin)

### Que faire en cas de pic de pollution ?

Agir pour préserver la qualité de l'air est essentiel, mais se prémunir des effets de la pollution de l'air extérieur l'est aussi. Voici quelques conseils à suivre, en particulier pour les personnes sensibles et vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées, femmes enceintes, malades...) :

limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur ;

limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (aux horaires éventuellement précisés au niveau local) ;

en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale lorsqu'elle est mise en place ;

en cas d'épisode de pollution à l'ozone : limitez les sorties durant l'après-midi et limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.



Sur internet :

[www.sante.gouv.fr/pollution-de-l-air-recommandations-sanitaires](http://www.sante.gouv.fr/pollution-de-l-air-recommandations-sanitaires)

Ne pas jeter sur la voie publique

Si vous souhaitez recevoir  
par mail le flash info,  
merci de vous inscrire  
à [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)

#### Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet

7, rue Coste Chaude

84210 LE BEAUCET

Tél: 04.90.66.00.23

Fax: 04.90.66.17.77

Mail : [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)

Site: [www.lebeaucet.com](http://www.lebeaucet.com)

Direction de la publication : Le Maire  
Conception-Réalisation-Impression : Mairie  
Tirage: 220 exemplaires